



Bruxelles, le 2 décembre 2015  
(OR. en)

14927/15

AGRI 635  
RECH 300

## NOTE

---

Origine: la présidence

Destinataire: délégations

---

Objet: Exercice de prospective mené par le CPRA sur *L'agriculture durable, la forêt et la pêche dans la bio-économie - Un défi pour l'Europe* dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de l'UE à long terme en matière de recherche et d'innovation agricoles  
*Échange de vues*

---

### 1 Un rôle renforcé pour le CPRA

Le comité permanent de la recherche agricole (CPRA) a été créé en 1974 dans le cadre de la législation relative à la politique agricole commune (PAC). Il avait pour principal objectif de coordonner la recherche agricole entre les États membres et la Commission européenne. Le CPRA est devenu une source de conseils respectée dans le domaine de la recherche agricole européenne et de la recherche liée à la bioéconomie au sens large, tout en constituant un catalyseur essentiel pour la coordination des programmes de recherche nationaux. Il a en particulier réalisé une série de prospectives, favorisé la création de divers ERA-net et joué un rôle important dans la mise au point de l'initiative de programmation conjointe (IPC) dans le domaine "agriculture, sécurité alimentaire et changement climatique" et de l'IPC intitulée "Une alimentation saine pour une vie saine".

Au niveau de l'UE, la recherche consacrée à l'agriculture, aux forêts, aux produits alimentaires et aux bio-industries a été relancée dans le cadre d'Horizon 2020, ce qui a déclenché, au sein du CPRA, un processus de réflexion sur son rôle consultatif. À l'issue de ce processus<sup>1</sup>, il a été décidé de renforcer la fonction de conseil stratégique que le CPRA est appelé à exercer sur des questions liées à la recherche et à l'innovation dans le cadre de la bioéconomie et de la sécurité alimentaire ainsi que dans divers domaines tels que la programmation stratégique, l'alignement et l'interopérabilité entre les programmes nationaux, les politiques en matière de systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA) au niveau des États membres et leurs liens avec l'UE.

## **2 Quatrième exercice de prospective mené par le CPRA**

La bioéconomie – qui englobe la production de tous les types de biomasse et la transformation de ces ressources et des flux de déchets en produits à valeur ajoutée – offre une perspective unique pour faire face aux enjeux multidimensionnels de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique, du changement climatique, de la protection de l'environnement et du renouveau industriel.

Le principal atout de ce concept est qu'il nous oblige à examiner de manière globale comment exploiter nos ressources naturelles de la façon la plus efficace, novatrice et durable possible, qu'il s'agisse de la production de denrées alimentaires, de la production d'énergie ou de celle de matières premières.

La réflexion menée lors du quatrième exercice de prospective qui a été lancé par le comité permanent de la recherche agricole (CPRA) au printemps 2014 a porté sur les interactions entre le secteur primaire et la bioéconomie. En mettant l'accent sur l'avenir, l'exercice a permis, grâce à l'élaboration d'un paradigme pour la bioéconomie fondé sur la durabilité de réfléchir non seulement à ce qui se produira, mais aussi à ce qui pourrait se produire. Le rapport intitulé "L'agriculture durable, la forêt et la pêche dans la bioéconomie - Un défi pour l'Europe" qui résulte de cet exercice a été présenté lors d'une conférence publique le 8 octobre 2015 à Bruxelles.

---

<sup>1</sup> Document de réflexion sur le rôle du CPRA, [https://ec.europa.eu/research/scar/pdf/24-09\\_ce\\_scar\\_role.pdf](https://ec.europa.eu/research/scar/pdf/24-09_ce_scar_role.pdf)

Le quatrième exercice de prospective mené par le CPRA met en évidence trois scénarios à long terme (2050) qui sont fondés sur des niveaux d'offre et de demande de biomasse variables – "biopénurie", "biomodération" et "bioboom" – et utilisés pour décrire les possibilités et les risques pour les différents secteurs. Parallèlement, le rapport préconise la mise en œuvre d'une bioéconomie durable sur la base d'une série de principes tels que la priorité à la production agricole alimentaire, des rendements durables, la circularité et la diversité. Ces scénarios et ces principes ouvrent la voie à la définition de domaines de recherche et d'innovation prioritaires éventuels et de politiques en la matière en vue de futurs investissements. Le rapport met également en évidence l'enjeu majeur que constitue l'approvisionnement durable en biomasse.

L'exercice de prospective a été réalisé par un groupe d'experts spécialisés, dont des représentants des autorités des États membres, qui ont dès le début associé toutes les parties prenantes concernées à un processus pleinement participatif. Ce rapport, approuvé par le CPRA, constitue non seulement une feuille de route pour une bioéconomie durable contribuant à dynamiser la création d'emplois, la croissance et l'investissement dans les économies rurales, mais aussi une contribution importante à la réalisation d'objectifs au niveau mondial visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à lutter contre le changement climatique et à gérer durablement nos ressources.

Les États membres sont encouragés à participer pleinement aux activités du CPRA et à jouer un rôle actif dans le suivi du rapport et des activités liées au CPRA.

La prospective fournit une contribution importante aux travaux sur le développement des stratégies européenne et nationales en matière de bioéconomie et peut aider à orienter les discussions sur les investissements en matière de recherche et d'innovation dans la bioéconomie.

Le rapport de prospective fait le point de la situation concernant la bioéconomie en présentant trois grands secteurs qui utilisent des ressources biologiques issues du secteur primaire: le secteur de la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, celui des matériaux et des produits chimiques et celui de la bioénergie. La prospective fait apparaître clairement que, pour les modes de production et de consommation durables, les décisions sur la stratégie à adopter devraient reposer sur une approche systémique. Les systèmes de production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, ainsi que de production de matériaux et d'énergie, doivent être envisagés dans leur complexité.

Des approches holistiques et intégrées sont donc nécessaires au développement de la bioéconomie dans son ensemble. La stratégie bioéconomique<sup>2</sup> joue un rôle moteur dans le développement de la bioéconomie. En 2016, elle fera l'objet d'un réexamen, auquel le rapport de prospective apporte une contribution importante. La stratégie à long terme en matière de recherche et d'innovation agricoles que la DG AGRI élabore actuellement y contribuera également.

Pour la politique à mener, à l'avenir, l'élément essentiel qui ressort de l'analyse et des conclusions de la prospective est que la bioéconomie ne peut prospérer que si elle est durable du point de vue social, économique et environnemental. Il apparaît donc nécessaire d'agir pour promouvoir l'investissement, le soutien sociétal et l'innovation sociale ainsi que la circularité. La question de la durabilité deviendra encore plus pressante dans le contexte politique de l'après-COP 21. L'impact de la production primaire sur l'environnement devra être réduit si nous voulons satisfaire les ambitions européennes pour la bioéconomie – ce qui nécessite une feuille de route pour favoriser durablement l'approvisionnement en biomasse et l'intensification écologique.

### **3 Une stratégie à long terme en matière de recherche et d'innovation agricoles**

L'élaboration d'une stratégie à long terme de l'UE en matière de recherche et d'innovation agricoles a été lancée en juin 2015 lors d'un atelier à l'Expo Milano. Cette stratégie sera présentée et examinée lors d'une grande conférence organisée par la Commission à Bruxelles du 26 au 28 janvier 2016.

L'objectif premier de la stratégie est de promouvoir les systèmes de production primaire durable (pour l'agriculture et la foresterie). Intégrer les activités de recherche et d'innovation dans une stratégie à long terme aidera à définir les domaines stratégiques présentant un intérêt à court, moyen et long terme, ce qui améliorera globalement la cohérence, le déroulement et l'impact de ces activités. La stratégie renforcera en outre les synergies entre la politique de recherche et la PAC en vue de stimuler l'innovation dans le secteur agricole. Elle concourra à la programmation des dernières années d'"Horizon 2020" et contribuera à orienter les activités de recherche et d'innovation agricoles après 2020.

---

<sup>2</sup> L'innovation au service d'une croissance durable: une bioéconomie pour l'Europe (COM(2012) 60 final)

Cette stratégie s'articule autour de cinq domaines prioritaires essentiels répartis en deux volets:

Volet 1: créer de la valeur à partir des terres: production primaire durable:

- *Gestion des ressources* – mettre l'accent sur la gestion des ressources naturelles (sols, eau, biodiversité) et le changement climatique
- *Des plantes et des animaux en meilleure santé*
- *Des approches écologiques intégrées, depuis l'exploitation agricole jusqu'au paysage*

Volet 2: renforcer l'innovation rurale: moderniser les politiques et territoires ruraux;

- *De nouvelles possibilités pour la croissance rurale* – mettre l'accent sur la dynamique territoriale ainsi que sur les systèmes alimentaires et non alimentaires, rémunérer la fourniture de biens publics, tirer parti de la révolution numérique
- *Renforcer le capital humain et social dans les zones rurales* – mettre l'accent sur les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA)

### **Question aux États membres:**

Afin de faire suite à l'exercice de prospective du CPRA et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie à long terme de l'UE en matière de recherche et d'innovation agricoles, les ministres sont invités à axer leur intervention lors du Conseil "Agriculture" du 14 décembre sur la question suivante:

***Les ministres pourraient-ils indiquer sur quels éléments spécifiques du rapport de prospective du CPRA il conviendrait, selon eux, de mettre l'accent dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie à long terme de l'UE en matière de recherche et d'innovation agricoles?***